

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 DECEMBRE 2017 à 19 heures**

Sous la présidence de Mr Dominique TURC, Maire,

En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 14

Absents excusés :

Mme Sandrine VAUDON.

Mr Christophe JACQUEMET ayant donné procuration à Mr David Gauthier.

Secrétaire de séance: Mme Cristelle ECOFFARD.

En début de séance le Cabinet BAC-Conseils a fait une présentation dans le cadre des suivis DSP Eau - Assainissement.

**Le Conseil Municipal,
A l'unanimité,**

Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de vente pour l'acquisition du bâtiment TOURNIER pour le prix de 280.000,00 €, **précise** que les frais notariés seront à la charge de la commune et **donne** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour assurer les règlements correspondants.

Complète la délibération du 07 novembre 2017, concernant l'achat de la parcelle section B n° 1510 à l'Institut Curie. En effet cette acquisition ne concerne pas la parcelle en totalité, mais seulement le surplus du tréfonds et le sol.

Précise que l'acte notarié sera établi par la SCP COIFFARD-BEAUREGARD-JOSSIER d'Oyonnax, et que les frais seront supportés par la commune de Saint Martin du Fresne.

Autorise Monsieur Le Maire à signer l'ensemble des pièces constitutives du dossier puis d'assurer les règlements correspondants.

Accepte de dissoudre le budget annexe Eau-Assainissement au 31 décembre 2017, suite au transfert de cette compétence à la CCHB, à partir du 1er janvier 2018.

La compétence des zones d'activités revenant à la CCHB à compter du 01^{er} janvier 2018, **valide** le périmètre et les conditions de transfert de la ZA des Pellants.

Le déneigement de la voie desservant la zone continuera d'être assuré par les services de la commune, aussi les interventions seront facturées à la CCHB. Pour ce faire, il **autorise** Monsieur le Maire à signer une convention définissant les modalités d'application.

Accepte le marché de maîtrise d'œuvre proposé par la SCP PRUNIAUX–GUILLER d'OYONNAX, pour les travaux de voirie de la Rue de Sous La Ville, pour un montant de 5.895,00 € HT soit 7.074,00 € TTC et **autorise** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces constitutives du marché, puis à assurer les règlements correspondants.

Définit les cadres d'emplois pour le règlement des heures supplémentaires dues au personnel communal.

Est informé :

- Qu'une commission travaille actuellement sur les statuts de l'association qui gèrera la MARPA. Le Conseil d'Administration se met également en place.
- Que le jury Auvergne Rhône-Alpes Tourisme n'a pas accordé la deuxième Fleur à notre commune, cependant elle se voit confirmée dans son classement et conserve donc la 1^{ère} Fleur.
- Que des nouveaux aménagements de massifs ont été réalisés sur la Place du Vivier et Rue du Stade.
- Que la CCHB qui détient la compétence du ramassage des ordures ménagères envisage de distribuer des containers au cours de l'année 2018. Une enquête de besoin sera menée par l'entreprise CITEC ENVIRONNEMENT auprès de chaque foyer.
- Que Monsieur NURY a transmis un courrier de réclamations en mairie. Monsieur le Maire indique qu'il le recevra le 18 décembre prochain.
- Que les écluses provisoires installées Route de Condamine ont été efficaces pour faire ralentir la circulation. Une étude est lancée pour une installation définitive.
- Que le Conseil Municipal des enfants s'est réuni ce jour pour la première fois Les enfants ont proposé plusieurs projets et une nouvelle rencontre est programmée avec les élus le 06 février 2018.

Le Conseil Municipal remercie sincèrement Mesdames VIGNON et HUMBERT suite au travail fourni pour l'élaboration du P'tit Journal.

Séance levée à 22 h 30.

Le Maire,
Dominique TURC.